



**Procès-verbal de la réunion de la
Commission Consultative des Services Publics Locaux du
Département du Haut-Rhin du**

12 novembre 2018

ORDRE DU JOUR

Était inscrit à l'ordre du jour l'examen des rapports d'activités pour l'année 2017 des services publics départementaux externalisés suivants :

- l'abattoir départemental de Cernay,
- le réseau départemental de télécommunications électroniques à haut débit,
- la régie départementale de production d'énergie électrique.

PRÉSENCE

◆ Invités à participer à cette réunion et informés de son ordre du jour, étaient présents :

➤ les Conseillers départementaux, membres de la commission :

- Mme Karine PAGLIARULO, Vice-Présidente du Conseil départemental,
- M. Alain GRAPPE, Vice-président du Conseil départemental,
- M. Lucien MULLER, Conseiller départemental.

➤ les représentants des associations membres de la commission :

- Mme Susie BOBENRIETH, représentante de l'Association UFC Que Choisir ?,
- M. Fernand THUET, Président de l'UDAF 68,
- M. Max DELMOND, Président de l'ADT,
- M. Eric THOUMELIN, représentant de l'ADIRA

➤ les personnes qualifiées invitées et représentants de l'administration départementale :

- Mme Michèle WUEST-LANGOLF, Chef de l'Unité Comptabilité de la Direction de l'Environnement et du Cadre de Vie,
- M. Eric LEVASSEUR, Directeur Adjoint de l'Environnement et de l'Agriculture,
- M. Thierry CUENOT, Chef du Service du Contrôle de Gestion et Pilotage Politiques Publiques et Directeur de la régie départementale de production d'énergie électrique,
- M. Christophe PAYEN, membre du Service Attractivité des Territoires,
- M. Benoît de DINECHIN, Directeur Général délégué de la Société Haut-Rhin Télécom,
- M. Lionel ALFONSI, membre du Service Juridique, en charge du secrétariat de la Commission.

➤ Étaient excusés : Mme Brigitte KLINKERT, Présidente du Conseil départemental, Mmes Sabine DREXLER et Catherine RAPP, Conseillères départementales, M. Philippe TRIMAILLE, Conseiller départemental, M. Denis THOMAS, Président de l'Association APALIB', M. Jean-Paul LACOTE, Président d'Alsace Nature.

PRÉSIDENCE DE LA RÉUNION

M. Lucien MULLER a été désigné pour présider la réunion de la Commission par Mme Brigitte KLINKERT, Présidente du Conseil départemental.

DÉROULEMENT DE LA RÉUNION

M. Lucien MULLER remercie les membres de la Commission de leur présence, propose un tour de table et ouvre la réunion.

M. ALFONSI rappelle l'origine de la Commission et ses compétences.

M. MULLER donne la parole à Monsieur Thierry CUENOT pour exposer le bilan d'activités de l'année 2017 de la Régie départementale de production d'énergie électrique.

Régie Départementale de Production d'Énergie Électrique Rapport d'activités 2017

M. CUENOT rappelle l'historique de la création de la régie et des premières installations de turbines sur les cours d'eau haut-rhinois. Il s'est agi, pour le Département, de produire une électricité propre.

La régie a été créée en service public à caractère industriel et commercial par le Département pour autoriser, d'un point de vue fiscal, la revente de l'électricité à EDF. En revanche, il a été décidé de ne pas constituer de personnalité juridique propre à la régie, sa vocation n'étant pas de concurrencer EDF sur le marché.

La création de cette régie a permis, d'une part, d'intégrer les panneaux photovoltaïques déjà présents sur les toits des collèges haut-rhinois au service public de production électrique et, d'autre part, de lancer la mise en place des turbines hydrauliques sur les cours d'eau gérés par les syndicats de rivière.

Il est précisé, pour le projet de turbine à installer sur le barrage du Lac de Kruth-Wildenstein, que ce projet est reporté à une date concomitante ou postérieure aux travaux d'entretien cinquantenaire prévus sur le barrage en 2020 (résorption des micro-infiltrations).

En 2017, trois turbines ont comptabilisé une année pleine de production. Les autres turbines n'ont été mises en service qu'en 2018, ce qui explique le fait que le tableau de suivi pluriannuel de production ne soit pas complet pour toutes les unités.

Les turbines assurent une production d'électricité sans commune mesure avec celle des panneaux photovoltaïques.

En 2017, entre 75 % et 80 % de la capacité de production nominale ont été atteints.

En 2018, une perte de 10% de cette capacité a été constatée. Elle est due à une baisse significative de rendement du « siphon d'alimentation » du canal du Rhin exploité par VNF, qui s'est trouvé obstrué (réduisant le débit en aval des installations du Département), problème que VNF a tardé à résoudre.

Mme BOBENRIETH s'interroge sur le prix d'achat par EDF de l'électricité produite.

M. CUENOT explique que les prix d'achat sont réglementés et dépendent de la date de signature des contrats avec EDF. Ainsi, les contrats les plus anciens fixaient le prix à 6 centimes par kWh, alors que les récents contrats prévoient 13 centimes par kWh (exemple de la turbine de Hirtzfelden et de celle de Rustenhart).

Pour l'électricité produite par les panneaux photovoltaïques, le prix de vente à EDF varie entre 0,41 € et 0,60 € par kWh. Ces contrats ont été signés au moment où l'Etat voulait impulser la production d'énergie renouvelable. Aujourd'hui, les tarifs de rachat de l'électricité photovoltaïque sont proches de ceux pratiqués pour la production d'électricité d'origine hydraulique.

Enfin, concernant le site de Fessenheim, même si une panne a été déplorée en 2018, ce site est l'un des plus productifs d'électricité photovoltaïque. Une remise en état est cependant nécessaire.

Au final, on constate une plus faible production émanant des panneaux photovoltaïques par rapport à celle des turbines et de grosses variations de production, toutes technologies confondues, inhérentes aux intempéries ou autres aléas externes. La production d'énergie renouvelable n'est donc pas forcément stable, ce qui ne remet pas en cause le choix qui a été fait.

Il est pris acte du rapport d'activités de la Régie départementale de production d'énergie électrique pour l'année 2017.

Il est demandé que, dès 2019, le rapport annuel d'activités de la régie fasse apparaître les prix unitaires d'achat par EDF.

***Abattoir départemental de Cernay
Rapport d'activités 2017***

M. MULLER fait remarquer le retard de communication du rapport d'activité 2017 et l'absence de la partie financière de ce rapport en précisant que ce retard n'est pas imputable à M. LEVASSEUR, lequel explique en effet qu'un audit financier et organisationnel est en cours, dont la conclusion est prévue fin 2018.

Il rappelle que le Département, propriétaire, a décidé la construction de l'abattoir de Cernay pour promouvoir l'élevage dans le territoire et ainsi, contribuer indirectement au maintien des surfaces enherbées, utiles à la diversification des paysages, à la préservation de la qualité des eaux souterraines et indispensables dans la lutte contre les coulées de boue. L'abattoir, qui accueille toutes les espèces (bovins, porcins, ovins, caprins, équins), constitue un élément déterminant de la filière courte producteur-consommateur, permettant une meilleure rémunération des éleveurs en diminuant les marges des intermédiaires.

L'objectif initial de 1 375 tonnes par an est presque atteint (1 147 t. en 2017, soit 83,42% de la capacité, contre 1 107 t. en 2016). L'abattoir propose les activités principales d'abattage et de découpe des carcasses et des services connexes de transport et de mise en caissettes, excluant tout négoce.

Ces activités sont exercées, dans le cadre de la délégation de service public courant jusqu'en 2022, par une société dédiée de 17 personnes qui a pu fidéliser 600 éleveurs réguliers essentiellement haut-rhinois (Sundgau et versant Est du massif vosgien), mais aussi belfortains et, depuis peu, bas-rhinois. Certains éleveurs se rendent en Allemagne car certaines exigences sanitaires sont moindres ; d'autres vont sur à l'abattoir de Rambervillers qui est très bien organisé ; une prospection serait opportune pour démarcher de nouveaux clients (bouchers...). Pour gagner de nouveaux clients, la proposition d'une prestation supplémentaire serait nécessaire.

M. MULLER constate une baisse de 14,11% de tonnage d'ovins abattus en 2017, ce que M. LEVASSEUR explique par la circonstance que les fêtes rituelles musulmanes ont eu lieu pendant les congés de l'été 2017, date à laquelle les fidèles sont nombreux à être hors des frontières.

D'un point de vue général, le rythme de croisière de l'abattoir a été atteint en 2015 (1^{ère} année dépassant 1 100 t.), après plusieurs années de déséquilibre. Le bilan financier montre une tendance rassurante, avec un résultat net positif pour la 2^{ème} année consécutive, justifiant rétrospectivement le bon dimensionnement de l'outil.

Le Département a poursuivi son effort d'investissement relevant du propriétaire, par un programme de grosses réparations de 56 461 € en 2017 principalement fléché vers l'optimisation du circuit d'eau chaude, le bien-être animal et le maintien des bonnes conditions de travail des opérateurs. Les dépenses de fonctionnement du Département se sont élevées à 48 990 €.

En ce qui concerne la qualité des prestations assurées par la société d'exploitation, il est rappelé que les vétérinaires de la Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP) sont présents au quotidien. Cette présence permet de garantir le respect des normes sanitaires et des bonnes pratiques (traçabilité et bien-être animal). Elle est rassurante à la fois pour le Département et pour les éleveurs, bien qu'elle puisse être ressentie comme une pression sur les opérateurs.

L'année 2018 montrera un tonnage au moins équivalent à celui de 2017, avec la particularité qu'un afflux de bovins sera probablement constaté en fin d'année 2018, en raison de la sécheresse de l'été 2018 qui a généré une pénurie de fourrage et des surcoûts à venir en approvisionnement ; les éleveurs ont donc tendance à « décapitaliser » leur cheptel.

A la question posée de M. THOUMELIN sur la prise en charge par l'abattoir du gibier issu de la chasse, M. LEVASSEUR indique que, outre le fait que l'outil ait été conçu principalement pour l'abattage, le traitement du gibier aurait dû faire l'objet dès l'origine d'une organisation entre les chasseurs eux-mêmes pour des questions de logistique (ce que la Fédération départementale du Haut-Rhin n'a pas réussi à mettre en œuvre) et aurait nécessité une ligne de traitement particulière et indépendante de celle des animaux d'élevage, en raison des risques sanitaires liés à des animaux ayant vécu sans aucun contrôle vétérinaire, avec les coûts de primo-investissement et les coûts de fonctionnement inhérents, pour des apports très aléatoires.

A la question de M. THOUMELIN relative à l'effondrement de la consommation de viande en 2018, M. LEVASSEUR indique que ce phénomène n'a pas été ressenti de façon significative sur les premiers mois de 2018, ce que les chiffres montrent.

M. MULLER demande s'il est possible de limiter la quantité d'eau chaude produite et de faire des économies d'énergie à l'abattoir. M. LEVASSEUR indique que les travaux du programme d'investissement départemental précité, dont le but est l'amélioration de la production et du stockage d'eau chaude sanitaire, auront pour effet d'optimiser la production d'eau chaude en mettant en place de nouveaux procédés (création d'eau chaude via le récupérateur d'énergie de la production de froid pour les frigos). A moyen terme, il conviendra également de réfléchir à de nouveaux équipements moins consommateurs d'eau (remplacement de l'échaudeuse à porcs par exemple).

Mme WUEST-LANGOLF indique ainsi qu'une économie d'énergie de 22 000 € devrait probablement être réalisée en 2019.

Mme BOBENRIETH, à laquelle s'associe M. MULLER, se dit satisfaite des efforts du Département et de la société d'exploitation du point de vue du bien-être animal. M. LEVASSEUR indique qu'une collectivité publique qui pilote un abattoir se doit d'être exemplaire en la matière. Les opérateurs suivent des formations et contrôles régulièrement auprès de la FNEAP (Fédération nationale des exploitants d'abattoir de proximité), les services vétérinaires alertent en cas de soucis.

M. LEVASSEUR ajoute aussi que la communication régulière au sein de l'abattoir et vers le Département, notamment grâce à la Commission consultative de l'abattoir, permet de régler les problèmes au fil de l'eau et d'anticiper les difficultés.

Mme PAGLIARULO adresse ses félicitations à l'ensemble des acteurs de ce service public notamment pour la prestation de mise sous vide des produits issus de la découpe des carcasses pour laquelle les échos qui lui parviennent des usagers et des consommateurs sont très positifs. Elle relève que cette prestation participe à la filière courte dont profitent les cantines des collèges haut-rhinois.

Il est pris acte du rapport de gestion de la Société exploitante de l'abattoir départemental de Cernay pour l'année 2017.

***Réseau départemental de
télécommunications électroniques à haut débit
Rapport d'activités 2017***

M. PAYEN rappelle que la création et l'exploitation du réseau ont été confiées, par délégation de service public (DSP), à la société Haut-Rhin Télécom. Ce contrat atteindra son terme en 2021.

Etat à fin 2017 :

M. de DINECHIN présente l'état du réseau. Fin 2017, la fibre optique représentait 763 km du réseau, dont 387 km étaient loués aux opérateurs en IRU, c'est-à-dire, sous forme d'une location de longue durée, et 143 km étaient loués à des opérateurs d'infrastructure. Le nombre de nœuds de raccordement d'abonnés (NRA) dégroupés est stabilisé à 50, les trois derniers ayant été mis en service en 2014.

Les activités techniques en 2017 ont été principalement consacrées à la maintenance générale, aux interventions pour rétablissements de services suite aux rares incidents, au raccordement de nouveaux clients soit sur des infrastructures prises en location, soit en génie civil, et à des opérations d'augmentation de capacité.

Est présentée l'évolution du nombre d'abonnés pour chacun des 50 NRA (chacun portant le nom d'une commune haut-rhinoise). Pour 2017, la baisse du nombre d'usagers de certains NRA ne correspond pas forcément au développement du réseau régional de fibres optiques jusqu'à l'abonné (FTTH) porté par ROSACE. Ce lien de cause à effet sera davantage sensible en 2018 et 2019, et sera particulièrement prégnant en 2020 et jusqu'au terme de l'actuelle DSP haut-rhinoise.

Le chiffre d'affaires de la Société Haut-Rhin Telecom, de 3,280 M€ en 2017, est en baisse depuis 2014, mais en baisse contenue depuis 2016. La décomposition du chiffre d'affaires 2017 montre que, hormis l'offre DSL au grand public et aux entreprises qui constitue le cœur du chiffre d'affaires de la DSP, la commercialisation de la bande passante (ou « Lan to lan »), attribuant à chaque usager un débit de grosse capacité et de stabilité garantie (idéale pour les entreprises) reste l'activité commerciale principale, suivie des deux types de mises à disposition des fibres noires (ou fibres optiques brutes installées mais non activées).

A la question de M. THOUMELIN concernant des liens commerciaux avec les gestionnaires de data-centers, il est répondu que la société HRT a été approchée mais sans conclusion de partenariat pour l'instant.

M. de DINECHIN indique qu'une baisse tarifaire, approuvée par délibération en mars 2017, a été appliquée pour attirer de nouveaux clients pour le service Lan to lan, ce qui explique un chiffre d'affaires 2017 en baisse malgré une hausse générale du nombre d'usagers.

Des précisions sont données sur les résultats comptables : les charges d'exploitation (3,639 M€ en 2017) sont en faible baisse de 83 000 € par rapport à 2016 et le résultat net s'établit à 1,586 M€, montant particulièrement élevé qui s'explique par une reprise d'actifs exceptionnelle (à savoir, une provision originellement surestimée et ramenée à des proportions plus raisonnables en raison d'une bonne santé générale de la société).

Prévisions pour 2018 :

La baisse tarifaire de 2017 devrait attirer des nouveaux clients.

L'après 2018 :

M. PAYEN explique que le territoire sera marqué par le déploiement de la fibre optique de la société ROSACE, délégataire de la Région depuis 2016 pour construire et exploiter le réseau alsacien de télécommunications à très haut débit jusqu'à 2046.

A ce jour, le déploiement suit son calendrier prévisionnel, avec un peu d'avance.

M. PAYEN indique que sur les 450 M€ du projet alsacien, dont 36% de fonds publics, le Département aura apporté 3,26 M€ et que les EPCI desservis contribuent au déploiement à hauteur de 175 €/fibre.

Mme PAGLIARULO indique que la société Haut-Rhin Telecom avait fait un travail préalable à celui de ROSACE en raccordant la fibre optique à 14 collèges haut-rhinois permettant le développement du cartable numérique. M. de DINECHIN précise que la Société COMPLETEL, cliente de HRT, a réalisé ce raccordement auquel la Société ROSACE s'est effectivement accrochée.

Mme PAGLIARULO indique que le déploiement du réseau ROSACE contribuera aussi au bien-être des personnes âgées accueillies en EHPAD (lesquels demandent à être raccordés en très haut débit pour permettre la mise en place des outils numériques d'accompagnement des résidents) et au déploiement de la télémédecine pilotée par l'Agence régionale de santé.

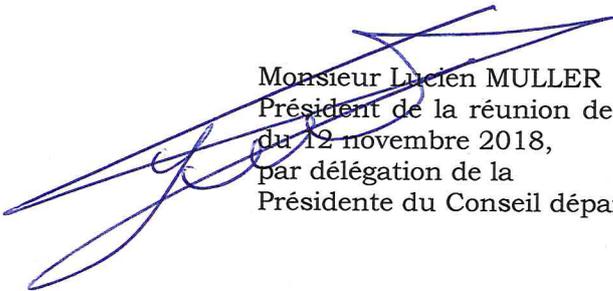
M. MULLER et M. GRAPPE évoquent le travail que le Département, la Région, les sociétés Haut-Rhin Telecom et ROSACE devront réaliser dans les prochains mois pour permettre la meilleure transition possible en 2021, année qui correspond au terme de la DSP haut-rhinoise et à la fin de la construction du réseau très haut débit en Alsace.

Il est pris acte du rapport de gestion de la Société Haut-Rhin Telecom pour l'année 2017.

CLÔTURE DE LA RÉUNION

M. MULLER remercie les membres de la Commission et les personnes invitées pour leur présence et leur participation et clôt la séance.

Colmar, le 23 novembre 2018.



Monsieur Lucien MULLER
Président de la réunion de la CCSPL
du 12 novembre 2018,
par délégation de la
Présidente du Conseil départemental